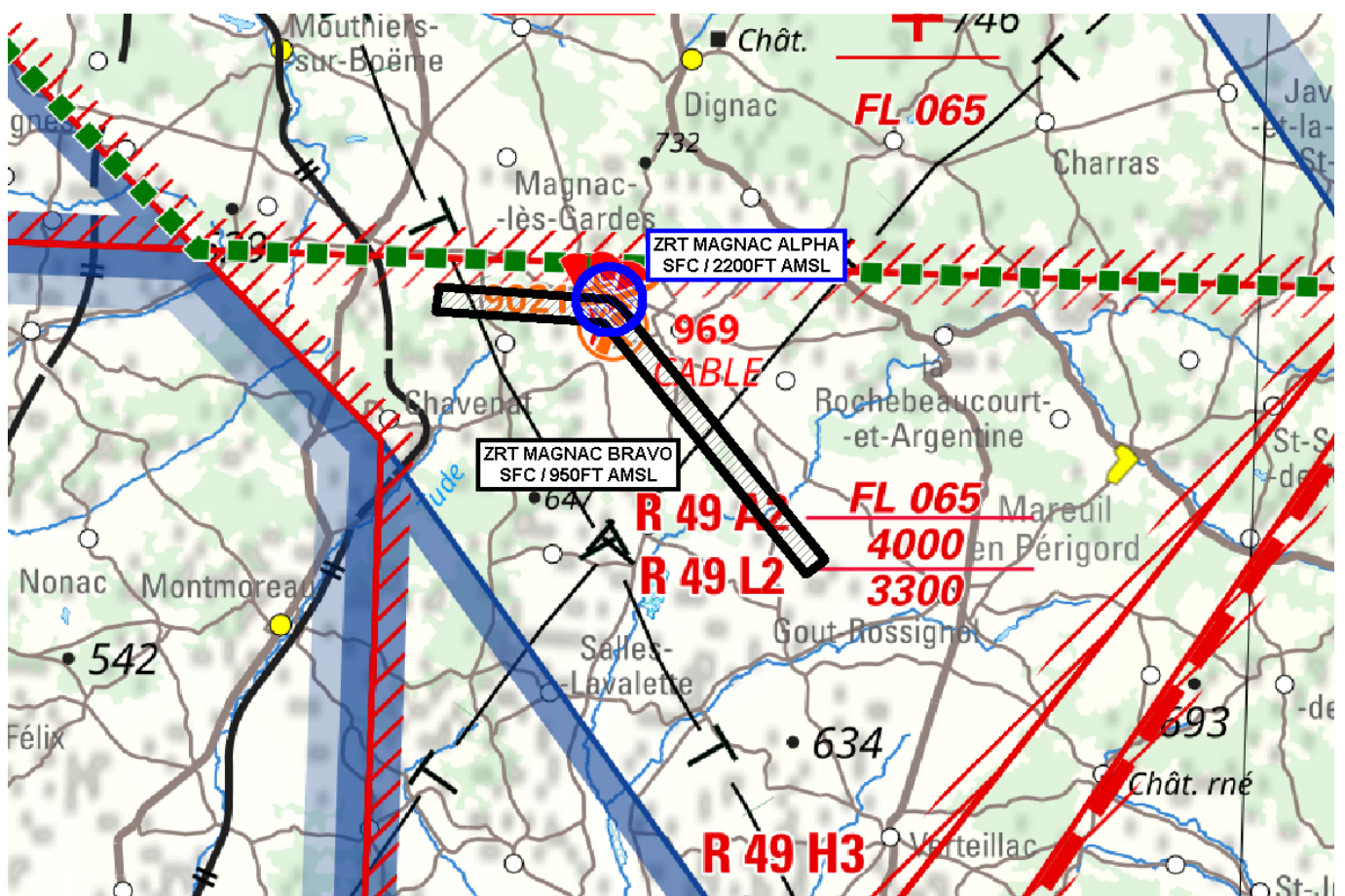


Objet : Création de 2 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) à proximité de Magnac-Lavalette-Villars en Charente

En vigueur : Du jeudi 16 juillet 2026 au mercredi 14 juillet 2027

Lieu : FIR : BORDEAUX LFBB

ZRT MAGNAC ALPHA ET BRAVO



Extrait carte OACI au 1/500 000 - Édition 2026 SIA

ACTIVITÉ

Vols d'aéronefs sans équipage à bord en longue élévation

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

TOUTES LES ZONES

- Du 16 juillet 2026 au 14 juillet 2027 H24 tous les jours sauf Samedi, Dimanche

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

- AQUITAINE INFO : 120,575 MHz

GESTIONNAIRES

Communauté de communes Lavalette Tude Dronne

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**CAG / CAM** : contournement obligatoire sauf pour :

Les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone après contact téléphonique avec le responsable d'activité.

SERVICES RENDUS

CAG / CAM : Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT MAGNAC ALPHA****LIMITES LATÉRALES**cercle de 0.54nm de rayon centré sur 45°29'25"N,
000°15'09"E**LIMITES VERTICALES**

SFC / 2200 ft AMSL

ZRT MAGNAC BRAVO**LIMITES LATÉRALES**45°25'03"N, 000°19'52"E
45°29'03"N, 000°15'01"E
45°29'08"N, 000°11'11"E
45°29'32"N, 000°11'14"E
45°29'26"N, 000°15'09"E
45°29'20"N, 000°15'24"E
45°25'18"N, 000°20'17"E
45°25'03"N, 000°19'52"E**LIMITES VERTICALES**

SFC / 950 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER

Responsable d'activité :

Téléphone : 06 03 80 03 26